

Réunion ordinaire du conseil municipal

06/06/2025 à 19h.

Présents : Patrick AMBLARD - Sabrina BONHOMME - Emeric DECOMBE – Fabrice DUMONT – Manuel FERREIRA - Céline AUXERRE – Didier LABONNE – Maryse TARRIT -

Absents excusés : Elise MEUNIER

Secrétaire de séance : Fabrice DUMONT

Suppression du point concernant la rémunération des heures complémentaires

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 12/04/2025.

- Vote, à l'unanimité, du CFU sous la présidence de Mme TARRIT
- Report, à l'unanimité, de l'excédent au Budget primitif 2025
- Vote de la non augmentation des taxes communales : 1 abstention, 6 pour
- Vote, à l'unanimité, du Budget primitif 2025
- Vote, à l'unanimité, de la reconduction de partenariat avec la commune de Pérignat-sur-Allier pour la location des locaux communaux pour l'ALSH, avec une augmentation du tarif journalier.
- Recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie qui a pris ses fonctions le 19/05/2025
- Vote, à l'unanimité, pour l'augmentation de la rétribution de la 1^e adjointe Mme TARRIT à 350€
- Vote, à l'unanimité, sur la modification des horaires d'éclairage public
- Création du dispositif argent de poche pour les enfants de 13 à 17 ans par le CCAS

2. Vote pour la reconduction du partenariat avec la SEMERAP

La dernière convention avec la SEMERAP signée en 2021 prendra fin au 31/12/2025.

Il s'agit d'un partenariat permettant l'entretien des avaloirs ainsi qu'une intervention rapide de la SEMERAP lors des incidents sur la commune.

La signature de cette nouvelle convention prendra effet au 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2031

Il y a une légère augmentation de tarif. Le nouveau prix est de 1790€ annuel pour les cinq prochaines années.

Adoption à l'unanimité

3. Vote pour la reconduction du partenariat avec l'APA

La dernière convention avec l'APA a pris fin au 31/12/2024

Avec cette convention, l'APA récupère les animaux errants ou décédé sur la commune. Elle s'occupe ensuite de contacter les propriétaires. Sans ce partenariat il serait à la mairie ou aux habitants d'amener directement les animaux à Gerzat.

Il y a une légère augmentation des tarifs à 297€ pour l'année 2025.

Il serait important d'utiliser cette convention, car nous n'avons pas le réflexe de les contacter dès qu'il y a un animal errant.

Un habitant de la commune laisse régulièrement ses chiens s'enfuir, à présent il serait bon de faire intervenir l'APA pour les récupérer.

La signature de cette nouvelle convention nous lie pendant 3 ans avec l'association protectrice des animaux.
Adoption à l'unanimité

4. Vote du renouvellement du nombre de sièges à Billom-Communauté :

Billom-communauté nous a transmis une proposition pour le renouvellement du nombre de sièges à affecter pour le prochain mandat. Leur proposition se base sur la répartition actuelle soit 55 sièges. Selon leur proposition, Mur-sur-Allier perd un siège et Glaine-Montaigut en gagne un.

Les conseillers souhaitent faire connaître leur envie de réduire le nombre de siège, qui est actuellement attribué, selon le droit commun soit 48 sièges.

Il est mis en évidence que lors des réunions de l'inter communauté, les voix des communes minoritaires ne sont pas entendues, parfois même non demandées.

Afin de favoriser les petites communes, les conseillers adoptent à l'unanimité la baisse du nombre de conseillers intercommunaux.

5. Vote sur les modifications du PLU-H de Billom-Communauté :

Les modifications du PLU-H donnent suite aux demandes de modifications faites par les communes. Il s'agit de modification de jonction cadastrale, ou de modification de zone urbanisable.

La modification votée, concerne Mur-sur-Allier, Saint Jean-des-Ollières, Billom et Saint Julien-de-Coppel

Adoption à l'unanimité

6. Attribution du logement 7 impasse sous l'Epiade :

Le locataire souhaité en première instance ayant des soucis médicaux importants, il ne peut plus déménager.

Une jeune femme originaire de la commune à déposer sa candidature avec son mari pour venir y habiter. Elle travaille dans la restauration, et Mr est professeur de Piano.

Les APL de la CAF devront être versées directement à la commune. Un cautionnement est exigé pour leur emménagement. Celui nous a été renvoyé le 06/06/2025

Ils emménageront le 17/06/2025 après un état des lieux effectué avec Mr le Maire

7. Création du poste saisonnier d'agent technique

Compte tenu des vacances estivales de Sylvain, et du travail qu'il lui sera prochainement demandé pour la réhabilitation de la mairie, il semble important de lui attribuer une aide supplémentaire pendant les trois prochains mois.

Lors du dernier conseil municipal, il a été voté au budget un forfait de 100h permettant d'engager une personne supplémentaire sur la période décrite.

Le conseil adopte à l'unanimité la création du poste saisonnier d'adjoint technique catégorie C.

Pour candidater, un jeune homme est venu à la rencontre du Maire lors du dernier vide grenier. Celui-ci a déjà travaillé à la mairie de Cournon d'Auvergne et à la mairie de Vic-le-Comte pour l'entretien des espaces verts. Son expérience, son diplôme et sa motivation nous laisse penser qu'il pourrait être un atout pour notre commune.

Idéalement, il devrait travailler de 8h à 13h. Avec un étalement de ses heures tel que :

- 20h en juin
- 40h en juillet
- 40h en août

8. Vote concernant l'adhésion au CNAS pour les agents publics contractuels

Le CNAS est un comité d'entreprise pour les agents territoriaux.

L'année dernière la commune payait une cotisation CNAS pour trois agents publics titulaires.

La démission de la secrétaire de mairie a conduit à l'embauche d'une personne contractuelle.

En 2025 la commune cotise donc pour seulement 2 agents au CNAS. Il est proposé d'étendre cette cotisation aux employés contractuels.

L'adhésion pour les contractuels est possible et les conditions doivent être décidées par le conseil municipal.

Plusieurs membres du conseil estiment qu'un délai de 6 mois d'ancienneté est nécessaires pour obtenir les droits d'adhésion au CNAS. Il sera nécessaire de prendre en compte ces nouvelles cotisations au budget 2026.

Adoption à l'unanimité

Mme Auxerre quitte le conseil municipal après cette délibération à 19h50.

9. Vote pour une modification de la circulation rue des Granges

Après plusieurs plaintes de riverains habitant rue de Granges, le maire souhaite soumettre une proposition de modification de circulation du bourg de la commune.

Dans cette rue, sur une portion de 50m, il y a des problèmes de circulation, de stationnement et de vitesse.

Les plaignants souhaitent interdire la portion de route sauf aux riverains. Cette solution risque d'être contournée par beaucoup d'habitant du village et ne semble donc pas répondre aux attentes des habitants.

Le conseil estime qu'il serait plus judicieux de créer un sens unique sur cette partie de la rue.

Il est déterminé qu'utiliser ce passage pour sortir du village entraine une augmentation de fréquentation et de vitesse sur cette portion de ligne droite.

Il est alors décidé qu'il sera interdit de sortir du village par la rue des Granges. Il faudra utiliser la rue du Château ou bien la rue sous la fontaine Madeleine.

Adoption à l'unanimité

Il reste à définir s'il est possible de créer des places de stationnements aux sols.

10. Réfection de la cuisine de la salle polyvalente

Il a été effectué 2 devis pour la réfection de la cuisine de la salle polyvalente. Celui retenu est de 2900,68€ avec une plonge d'occasion qui devrait être fourni par un revendeur d'inox.

Le nouvel agencement de la cuisine offre de nouveaux espace de travail. L'îlot central est remis en cause par un des conseiller qui estime que cela risque de créer de la gêne pour la circulation dans la cuisine. Il est proposé de mettre le meuble central sur roulette afin de pouvoir agencer la pièce en fonction des besoins des utilisateurs. Les tiroirs devront être remplacés par des placards afin de continuer d'offrir aux associations un espace de rangement personnel.

Un conseiller participant régulièrement aux interventions des associations approuve le nouvel agencement de la cuisine.

En plus il est proposé d'ajouter un plan de travail supplémentaire pour remplacer la table du conseil à la mairie pour un montant de 1031€. Ce dernier est contesté par une conseillère, il devait être d'environ 500€. Les devis sont à revoir concernant ce point et la modularité des meubles.

11. Réfection de la mairie

Les travaux de la mairie doivent débiter la 3^e semaine de juillet.

Le devis de peinture semble très élevé au vu des dernières modifications qui ont été apporté lors de la réunion de chantier. Ces tarifs sont à revoir sinon certains travaux devront être effectuer par une conseillère municipale bénévolement.

Le sol sera effectué par l'agent technique pour de limiter les coûts.

Afin de commencer les travaux en temps voulu, il sera nécessaire de débarrasser la mairie et de trier les documents qui peuvent monter aux archives. La participation de tous les conseillers communaux sera grandement appréciée afin d'agir au plus vite. Il est aussi envisagé de faire intervenir les jeunes sous contrat « argent de poche » pour aider aux désencombrement général de la mairie.

12. Questions diverses

1- Conseil des écoles

La question des 4 jours a de nouveau été mise à l'ordre du jour. Un nouveau sondage a été effectué par les parents d'élèves. Celui-ci n'a obtenu que 65 réponses, et ils n'ont pas pris la peine d'expliquer aux parents, la conséquence financière qu'aurait le passage à 4 jours.

2- Intervillage

Une réunion d'organisation a eu lieu le 04/06/2025. La buvette, les jeux ont été calés.

La prochaine réunion aura lieu le 23/06/2025 à 20h à la mairie de Saint-Georges. Tous les participants sont conviés afin de définir quel jeu sera pour quel participant.

Les couleurs choisies pour l'équipe sont t-shirt blanc et foulard rouge.

3- Lotissement

Une proposition de la part de lotisseurs a été faite à Mr le Maire. Celle-ci propose 22 logements :

- 6 à l'achat
- 2 en location avec option d'achat
- 14 locations type logement social

Il est mis en évidence une parcelle de 700m² qui est réservée pour la mairie afin d'agrandir le cimetière. Cette préemption coûterait environ 50 000€ à la commune. Le maire estime que cette parcelle n'est pas utile compte tenu de la présence d'une partie déjà réservée impasse de la croix férit. Une demande de modification de PLU sera faite à Billom communauté en ce sens.

Ensuite la disposition des différents logements ne convient pas à la première adjointe qui estime que cela risque d'entraîner une ségrégation de population. Elle serait d'avis de mélanger les logements disponibles à la location et ceux à l'acquisition.

Cette ébauche n'est pas définitive et sera modifiée selon les remarques des différents conseillers municipaux en temps utile.

4- Altercation entre administré et élus

Le 3e adjoint, a été attaqué à plusieurs reprises par deux individus différents.

- En premier lieu sur son lieu d'habitation. L'un de ses voisins, qui depuis son élection en 2020, passe une grande partie de son temps à épier les différents travaux que Mr Dumont effectue, est venu agresser les ouvriers de ce dernier. Tentant de calmer les ardeurs de cette personne Mr Dumont s'est vu ensuite nargué et menacé d'appeler la police car d'après ce dernier il y a interdiction de garer un véhicule sur le trottoir en face de son chemin car des engins imposants pour chevaux doivent sortir de chez lui. M. Dumont lui a expliqué qu'aucun panneau n'affichait ses dires et qu'aucun règlement de lotissement ne le confirme mais qu'à chaque fois, ses artisans déplacent le véhicule pour lui faire plaisir. Son voisin a alors répété à plusieurs reprises « escroc » puis « Frappe moi je porte plainte » d'un ton narquois. Mr Dumont a fait preuve de calme mais si cette situation devait se reproduire une nouvelle fois, Mr Dumont se garde le droit de porter plainte. Le Maire exprime le soutien de la commune à une telle procédure si celle-ci est amenée à être mise en œuvre.
- Dans un second temps lors d'un rendez-vous à la mairie. Un administré a demandé à consulter les documents d'urbanisme des 4 dernières années. Celui-ci a pointé du doigt les travaux effectués des élus et s'est adressé à Mr Dumont en reprenant de façon très agressive les termes « d'escroc » et que des travaux ne seraient pas déclarés. Mr Dumont a expliqué qu'il est en règle des différentes modifications effectuées dans son terrain et sur ses façades. Si l'administré en question, venait à diffamer Mr Dumont lors de la prochaine élection municipale, celui-ci se garde le droit de porter plainte. Le Maire exprime le soutien de la commune à une telle procédure si celle-ci est amenée à être mise en œuvre.

AJOUTE LORS DE L'APPROBATION DU PV LE 04/07/2025

De plus, une conseillère, Madame Auxerre se fait elle aussi harceler par ce même administré qui a demandé des documents financiers et d'urbanisme en ciblant précisément Mme Auxerre et son mari lors de son rendez-vous en mairie.

Cette personne porte un harcèlement constant envers la famille Auxerre depuis l'élection de Madame au conseil municipale de 2020. Mme Auxerre se réserve le droit de porter plainte si la situation ne change pas. Le Maire exprime le soutien de la commune à une telle procédure si celle-ci est amenée à être mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48

Le secrétaire de séance
M. DUMONT Fabrice

Le Maire
M DECOMBE Emeric